

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition

Sous l'autorité du/de la directeur(rice) de la Maison sociale du Département qui lui confie l'enfant et du chef de service de l'accueil familial :

- l'assistant(e) familial(e) accueille, au sein de sa famille, de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile, confiés au service de l'aide sociale à l'enfance (article L. 421-2 du Code de l'action sociale et des familles,
- la famille d'accueil se compose de l'assistant(e) familial(e) et des personnes résidant à son domicile. Le but poursuivi par le placement familial est de permettre l'évolution de l'enfant accueilli vers une plus grande autonomie, en fonction du projet pour l'enfant établi, en lien avec les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale. Il assure une permanence relationnelle auprès de l'enfant accueilli,
- l'assistant(e) familial(e) participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, aux missions de la protection de l'enfance.

CONTEXTE D'EXERCICE

Le Département de la Savoie

➤ La Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF) est en charge de l'animation et de la mise en œuvre de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance sur le territoire départemental, en lien avec les Maisons sociales du Département.

Elle regroupe 43 collaborateurs répartis au sein de 5 services assurant les procédures en faveur des mineurs, de l'accompagnement précoce à la protection judiciaire (évaluation, signalements d'enfants en danger, demande de délégation d'autorité parentale...), l'évaluation des mesures en faveur des mineurs non accompagnés, la planification de l'offre médico-sociale nécessaire pour répondre aux besoins identifiés, le recrutement et gestion RH des assistants familiaux ainsi que leur professionnalisme, la gestion des agréments pour l'adoption, l'accompagnement des pratiques professionnelles, la tarification et le contrôle des établissements et services relevant de son champ d'action.

➤ Le service accueil familial, adoption et parcours de vie des enfants assure la mise en œuvre des politiques départementales enfance jeunesse et famille (EJF) sur l'accueil familial, l'adoption et le délaissement parental. Il garantit le parcours des enfants en lien avec les partenaires et les Maisons sociales du Département. Plus particulièrement sur la partie accueil familial, le service assure l'accompagnement et le suivi RH des 175 assistants familiaux qui relèvent du statut des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Liens hiérarchiques et fonctionnels

- Directeur(ice) de la Maison sociale du Département qui confie l'enfant (N+1)
- Chef de service accueil familial

Liens extérieurs au service

Au sein du Conseil départemental

- La DRH – le service formation
- La PMI
- Foyer départemental de l'enfance

Hors du Conseil départemental

- Organisme de formation des assistants familiaux
- L'ensemble des partenaires institutionnels (organismes de protection sociale, collectivités locales, associations...)

Conditions d'exercice

- Lieu de travail : à domicile
- Travail le dimanche et jours fériés : OUI
- Port de charges : NON
- Port d'équipements de protection individuelle : NON
- Port de vêtement de travail : NON
- Astreintes : NON (sauf accueil d'urgence)
- Déplacements sur le département : OUI
- Véhicule : OUI
- Moyens spécifiques : selon l'âge de l'enfant

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Accueillir de façon continue ou non l'enfant, l'adolescent, le jeune majeur, à son domicile et dans son environnement familial et social.
- Aménager et accompagner la vie quotidienne de l'enfant et apporte des réponses à ses besoins (affection, soins, éveil...) adaptées à son âge, en veillant avec l'équipe éducative au respect de la place des parents.
- Mettre en place un cadre éducatif structurant et sécurisant pour l'enfant.
- Adopter, de même que les membres de sa famille, une attitude constante de compréhension, tolérance, créativité et garantir un cadre d'accueil sécurisant pour l'enfant accueilli.
- Favoriser le maintien des liens avec la famille de l'enfant quand cela est possible et selon le projet de l'enfant ou au contraire accompagner vers un nouveau projet de vie si cela s'avère nécessaire.
- Aider à l'expression de l'enfant dans le respect de la singularité de son histoire : ses besoins, ses émotions, ses sentiments, ses difficultés.
- Assurer l'accompagnement des apprentissages scolaires et professionnels, soutien, aide aux devoirs.
- Veiller au suivi médical de l'enfant selon la procédure départementale de suivi de santé des enfants confiés.
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans la vie sociale (loisirs, sport, vie relationnelle...)
- Organiser et faire les transports nécessaires aux accompagnements ou activités nécessaires à l'épanouissement de l'enfant
- Participer en équipe pluridisciplinaire à l'élaboration et l'évolution du projet pour l'enfant.
- Accompagner avec l'équipe éducative le retour de l'enfant dans sa famille quand celui-ci est possible.
- Rendre compte de son activité, oralement et par écrit et participe aux réunions d'équipe

ACTIVITÉS PONCTUELLES

- Participer aux réflexions départementales en participant au groupe de travail.
- Participer au groupe de parole.

COMPÉTENCES ATTENDUES

Connaissances professionnelles nécessaires

- Détection de l'agrément PMI
- Maîtrise de la langue française orale et écrite
- Connaissances de bases en développement de l'enfant
- Utilisation de l'outil informatique : Outlook
- Prise en compte l'expression de la souffrance de l'enfant
- Capacité à interpeller les services pour ne pas provoquer de rupture de placement mais accompagner une séparation si nécessaire
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil
- Capacités d'adaptation
- Capacités à s'organiser
- Être en mesure d'actualiser ses connaissances professionnelles
- Travail en équipe
- Rendus-compte de ses observations à l'écrit et à l'oral

Les aptitudes générales exigées (savoir – être)

- Capacités relationnelles
- Disponibilité
- Capacités d'organisation et de travail en équipe
- Capacité d'initiative et capacité à rendre compte
- Sens de l'écoute
- Rigueur, confidentialité, discrétion professionnelle
- Respect des différences sociales, philosophiques, politiques, culturelles, religieuses de l'enfant et de ses parents.
- Posture professionnelle nécessitant une capacité de remise en question
- Empathie, tolérance

POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

